

Lettre du 26 Janvier 2022

Des inégalités d'accès aux promotions persistent en 2021 entre les hommes et les femmes personnels de direction.

Transmis début janvier aux organisations syndicales pour consultation, le bilan des lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, daté du 31-12-2021, fait apparaître des inégalité persistantes entre les hommes et les femmes personnels de direction pour l'accès aux promotions.

De la page 107 à la page 110, le bilan concernant les personnels de direction rapporte quelques améliorations en 2021 : suite à l'émergence d'une classe unique, dite « classe normale », induite par le protocole PPCR entraînant une forte concentration de personnels au 8ème, 9ème et 10ème échelon, l'augmentation du taux d'accès à la hors-classe est passé de 8,4 % à 9,5 %.

Pour autant, si l'écart se réduit par rapport 2020 (235 femmes/477 promus = 48 % contre 242 hommes/477 = 52 %), **en 2021, le nombre d'hommes (269/529 promus = 51%) est resté sensiblement supérieur aux femmes (260/529 promues = 49%)** .

L'analyse de la répartition des promus à la hors-classe, selon les fonctions exercées révèle que les femmes sont majoritairement Principales de collège (163 femmes et 135 hommes/298 principaux promus) alors que ce sont plutôt des hommes pour la catégorie des Proviseurs (81 hommes et 39 femmes/120 proviseurs de LGT- 35 hommes et 24 femmes/64 Proviseurs de LP).

Éléments positifs : les femmes exerçant dans des établissements de 2ème catégorie sont plus nombreuses à être promues à la hors-classe (69 femmes et 43 hommes/112). De même, les hommes et les femmes exerçant en 3ème catégorie sont à égalité (92 femmes et 92 hommes/184).

Mais, encore une fois, les promus en 4ème catégorie restent majoritairement masculins (106 hommes et 72 femmes/178).

Il est à noter que davantage de femmes sont affectées dans des établissements de catégorie 2 ou 3 contrairement aux hommes qui sont plutôt affectés en catégorie 4.

C'est certainement cet inégal accès aux catégories d'établissement les plus élevées qui mérite une attention particulière, d'autant qu'il se répercute toujours en 2021 sur l'accès à l'échelon spécial (124 femmes (39%) et 189 hommes (61%)/313).

Indépendance et Direction restera vigilant et mobilisé sur l'égalité d'accès aux promotions entre les hommes et les femmes personnels de direction.